



**Direction des Ressources Humaines**  
**Sous-Direction des Carrières**

N° ELISE D21DRH-000231

Affaire suivie par : Sabine COFFE - ☎ 01.42.76.53.21 - [sabine.coffe@paris.fr](mailto:sabine.coffe@paris.fr)

Paris, le **09 DEC 2021**

NOTE à l'attention de : Madame la Secrétaire générale de la Ville de Paris  
Mesdames et Monsieur les Secrétares généraux adjoint.e.s  
Mesdames et Messieurs les directeurs.trices de la Ville de Paris

Objet : **Organisation du « tour extérieur » pour l'accès au choix dans le corps des administrateurs de la Ville de Paris, au titre de l'année 2022.**

PJ : le dossier de candidature et une notice explicative

Je vous informe qu'un « tour extérieur » pour l'accès au corps des administrateurs de la Ville de Paris est organisé en 2022, aux termes duquel seront prononcées quatre nominations.

Vous trouverez ci-joint une notice explicative relative à l'organisation de ce tour extérieur, qui précise les conditions d'éligibilité pour être nommé dans le corps des administrateurs de la Ville de Paris ainsi que la procédure à suivre.

Le calendrier fixé est le suivant :

- janvier à début avril : constitution du dossier individuel par les candidats et transmission par les SRH,
- mai à juin : sélection sur dossier par le comité de sélection des candidats appelés à être auditionnés,
- octobre : audition des candidats et sélection des lauréats.

Les lauréats du tour extérieur de 2022 suivront à compter du mois de février 2023 un cycle de formation à l'Institut National du Service Public (INSP), avant leur titularisation dans le corps des administrateurs de la Ville de Paris au 1<sup>er</sup> août 2023.

L'envoi du dossier de candidature est dématérialisé. Il sera adressé aux services de ressources humaines de chaque direction de la Ville, par messagerie électronique, à charge pour chaque direction de le transmettre aux agents éligibles.

La **date limite de retour des dossiers** à la direction des ressources humaines - sous-direction des carrières - mission des cadres dirigeants, est fixée au **jeudi 21 avril 2022**, délai de rigueur.

La Mission cadres dirigeants demeure à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Frédérique LANCESTREMER



Directrice des Ressources Humaines